

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : THIONVILLE TOUT TERRAIN MOTO CLUB

E-MAIL : jean-noel.goux@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 06 08 64 07 82

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Jean Noel Goux

N° D'ÉPREUVE FFM : 318

DATE : 26/05/2024

LIEU : Hombourg Budange 57912

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Philippe JANODET	Licence : 239843
Président du Jury ou Arbitre*	Mario ROSSI	Licence : 021299
Membre du Jury	VERNOIS SERGE	Licence : 023830
Membre du Jury	Philippe BORTOLLON	Licence : 235526
Commissaire technique responsable	Gerard THIEBLEMONT	Licence : 164059
Responsable du chronométrage		Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat ligue 125cc	13		125cc 2T	45€ hors ligue 65€
Championnat ligue 250cc/450cc	13*/15*		125cc 2T à 450cc 4T	45€ hors ligue 65€
Trophée 450cc	15		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T et 450cc 4T	45€ hors ligue 65€
				13*/15* : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Pierre HUNTZINGER		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Bel Air Thionville	Temps de trajet (en min)	20 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit Charles de Mortemart	Longueur du circuit	1620m
Adresse	Hombourg Budange 57912	Largeur minimum de la piste	5m
		Largeur de la grille	45m
		Longueur de la ligne droite de départ	105m
		Nombre d'OCP*	18
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: *12 Mars 2024*

T.T.T.M.C.
1 chemin du Leidt
57100 THIONVILLE
Site Internet :
www.tttmc.fr

VISA DE LA LIGUE
DATE: 13/03/2024
P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.13.87.68

VISA DE LA FFM
DATE: **18/03/2024**
NUMÉRO: **24/0302**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.org
ffmoto.org